



COMMUNE DE LULLY

AVIS D'ENQUÊTE

DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE

La Municipalité de Lully, conformément à la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager du 30.08.2022 et à l'art. 4 du règlement communal relatif à la protection des arbres du 22.10.1993, soumet à l'enquête publique

du 4 mars au 2 avril 2026

la demande d'abattage d'un pin

Situation : Parcelle n°182 – Rte de Denens 3
Propriétaires : Rondot Viviane

Les observations éventuelles doivent être déposées au bureau du Greffe municipal pendant le délai légal.

La Municipalité

Lully, le 3 mars 2026